



Communiqué de presse **CFST**

Date : 01.07.2011

Délai : 01.07.2011, 12h00

Treizième remise de diplômes pour les ingénieurs de sécurité

Promouvoir la sécurité au travail en formant des spécialistes

Le 1^{er} juillet 2011, 52 nouveaux ingénieurs de sécurité vont recevoir leur diplôme au château Stockalper à Brigue. Ils terminent ainsi avec succès le cours spécialisé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

En 2011, 26 Suisses allemands, 16 candidats romands et, pour la première fois, 10 Tessinois, regroupés dans une classe italoophone, ont obtenu le titre d'ingénieur-e de sécurité. Conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail, ce cours encourage l'intégration de divers aspects liés à la sécurité à tous les niveaux de la gestion de l'entreprise, de la stratégie à la mise en œuvre opérationnelle sur le lieu de travail. Une approche orientée vers le système permet aux ingénieurs de sécurité de conseiller toutes les entreprises en s'adaptant à leur situation individuelle. Il s'agit d'une condition essentielle pour pouvoir satisfaire aux exigences de la directive de la CFST relative à l'appel des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Sécurité au travail et évolution de notre monde du travail

Dans son discours, Nicolas Bolli, chef du Service de la protection des travailleurs et des relations du travail du canton du Valais, souligne l'importance de cette formation continue pour la sécurité au travail en Suisse. Il établit un parallèle entre le légendaire commerçant de Brigue, Gaspard Stockalper, qui a bâti son empire grâce à son habileté, et les diplômés du cours de la CFST : «Outre sa solide formation technique, un ingénieur de sécurité doit également avoir de bonnes connaissances en psychologie de la sécurité au travail afin de pouvoir remplir avec succès et durablement la mission exigeante qui lui incombe. A l'image de Gaspard Stockalper, qui devait sa réussite à ses conseils convaincants, l'ingénieur de sécurité doit apprendre aux personnes concernées à satisfaire aux exigences légales en matière de sécurité au travail dans l'intérêt de tous, de sorte qu'elles soient également respectées au quotidien dans la vie professionnelle.

Eviter des accidents, sauver des vies

En Suisse, le nombre d'accidents professionnels graves demeure toujours élevé. Le cours de la CFST destiné aux ingénieurs de sécurité transmet à ses diplômés les connaissances requises afin d'agir concrètement au sein des entreprises pour contrer ce phénomène. Pour la CFST, ce cours contribue également à la mise en pratique active du projet «Vision 250 vies», qui entend prévenir les accidents professionnels graves grâce à des mesures préventives et sauver ainsi des vies. Pour les autorités cantonales et fédérales chargées de l'exécution de la loi sur le travail, la CFST met ce projet en pratique sous le label SAFE AT WORK. (Pour de plus amples informations : www.safeatwork.ch)

La sécurité au travail signifie que l'on protège les employés des dangers mettant en cause leur sécurité et leur santé sur leur lieu de travail. Les accidents professionnels doivent être évités d'une part pour des raisons humaines car ils engendrent des souffrances chez les travailleurs concernés et leurs proches, et, d'autre part, pour des raisons économiques. En effet, les accidents et les maladies liées à la profession génèrent beaucoup de coûts, aussi bien pour l'entreprise que pour la société.

Les photos de la remise des diplômes seront disponibles dès 16h00 le vendredi 1^{er} juillet 2011 sur le site : www.photopress.ch/image/ekas.

Informations pour les représentants des médias :

Daniel Stuber
Conseiller en communication de la CFST
Téléphone : 026 350 36 57
E-mail : daniel.stuber@ekas.ch

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)
Fluhmattstrasse 1, Case postale, 6002 Lucerne

Infobox

Tâches de la CFST

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) fait office de plate-forme dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé : elle assure une application uniforme des prescriptions de sécurité dans les entreprises, une distribution coordonnée des moyens financiers et une collaboration efficace entre les inspecteurs du travail cantonaux, le SECO, la Suva et les organisations spécialisées. La Suva assure la présidence de la commission qui est composée de 11 membres et à laquelle participent également les délégués des organisations d'employeurs et de travailleurs. Pour de plus amples informations : <http://www.cfst.ch>.

SAFE AT WORK est un label de prévention de la CFST, du SECO et des cantons pour plus de sécurité sur le lieu de travail.

